

**GALA** 20  
**IRSEQ** 25  
**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

---

Document d'information et critères de sélection  
pour les mises en candidature  
des catégories régionales

---



# ÉCHÉANCIER

---

**Lundi 18 novembre 2025**

**Ouverture de la plateforme  
pour la mise en candidature**

**Décembre 2024 à avril 2025**

**Mise en candidature et choix  
des instances régionales**

**Jeudi 17 avril 2025**

**Date limite pour soumettre une  
candidature pour le membre  
honoraire du RSEQ-CE**

**Jeudi 17 avril 2025**

**Date limite pour soumettre une  
candidature RSEQ Cantons-de-l'Est**

**Vendredi 9 mai 2025**

**Réunion du comité de sélection**

**Vendredi 16 mai 2025**

**Gala RSEQ-CE à Sherbrooke**



# CRITÈRES DE SÉLECTION

---

## 15. L'ENTRAÎNEUR AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ À LA PROMOTION DES 3R DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE

### Condition préalable :

1. Faire partie d'une commission scolaire ou d'une institution privée membre du réseau.

---

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- A.** Démontrer, par des actions concrètes, ce que l'individu a fait pour promouvoir l'éthique sportive face à son équipe et son école. **8**
- 
- B.** Démontrer, par des actions concrètes, ce que l'individu a fait pour promouvoir l'éthique sportive face à l'équipe adverse, aux écoles adverses et aux officiels. **8**
- 
- C.** Démontrer, par des actions concrètes, ce que l'individu a fait au niveau de sa responsabilité de ses actions dans le domaine de l'éthique. **4**
-

## 16. L'OFFICIEL AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SA DISCIPLINE EN MILIEU SCOLAIRE

### Conditions préalables :

1. Faire partie d'une association ou d'une fédération uni-sport.
2. Cet officiel par excellence est reconnu et désigné au préalable par son association d'arbitres.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |  |          |
|--|----------|
| <b>A.</b> Implication régionale et/ou provinciale (nombre et catégories de parties arbitrées dans votre région et/ou au niveau provincial).  | <b>9</b> |
| <b>B.</b> Implication dans le développement de sa discipline. Par exemple, est-il impliqué au niveau RSEQ, de quelle façon s'implique-t-il dans la formation de la relève, l'officiel a-t-il donné des stages de formation ? | <b>6</b> |
| <b>C.</b> Démontrer une volonté de perfectionnement par l'acquisition de compétences (stages et/ou activités de perfectionnement, etc.)  | <b>5</b> |
-

## 17. L'ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININE DE NIVEAU SECONDAIRE PAR EXCELLENCE EN SPORT INDIVIDUEL

### Conditions préalables :

1. Être étudiante à temps plein dans un établissement du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région en sport individuel.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins (1) an.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |  |          |
|--|----------|
| <b>A.</b> Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et à l'associatif. | <b>8</b> |
| <b>B.</b> S'être impliquée personnellement pour le développement du sport.   | <b>6</b> |
| <b>C.</b> Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.  | <b>6</b> |
- 
-

## 18. L'ÉLÈVE ATHLÈTE MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE PAR EXCELLENCE EN SPORT INDIVIDUEL

### Conditions préalables :

1. Être étudiant à temps plein dans un établissement membre du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région dans un sport individuel.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins un (1) an.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |  |          |
|--|----------|
| <b>A.</b> Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et à l'associatif. | <b>8</b> |
| <b>B.</b> S'être impliquée personnellement pour le développement du sport.   | <b>6</b> |
| <b>C.</b> Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.  | <b>6</b> |
-

## 19. L'ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININE AU NIVEAU SECONDAIRE PAR EXCELLENCE EN SPORT COLLABORATIF

### Conditions préalables :

1. Être étudiante à temps plein dans un établissement membre du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région dans un sport collectif.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins un (1) an.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |  |          |
|--|----------|
| <b>A.</b> Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et à l'associatif. | <b>8</b> |
| <b>B.</b> S'être impliquée personnellement pour le développement du sport.   | <b>6</b> |
| <b>C.</b> Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.  | <b>6</b> |
-

## 20. L'ÉLÈVE ATHLÈTE MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE PAR EXCELLENCE EN SPORT COLLABORATIF

### Conditions préalables :

1. Être étudiant à temps plein dans un établissement membre du réseau.
2. Avoir participé activement aux activités sportives de son école et de sa région dans un sport collectif.
3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
4. Résider au Québec depuis au moins un (1) an.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |  |          |
|--|----------|
| <b>A.</b> Faire le portrait de la participation et des performances sportives (résultats) de la candidate au sein des programmes du RSEQ au niveau régional et à l'associatif. | <b>8</b> |
| <b>B.</b> S'être impliquée personnellement pour le développement du sport.   | <b>6</b> |
| <b>C.</b> Participation à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école.  | <b>6</b> |
-

## 21. ÉQUIPE FÉMININE DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

### Conditions préalables :

1. L'équipe doit évoluer dans un établissement membre du RSEQ.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |   |           |
|---|-----------|
| <b>A.</b> Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau régional et à l'associatif.                     | <b>10</b> |
| <b>B.</b> Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu.   | <b>7</b>  |
| <b>C.</b> Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe. | <b>3</b>  |
- 
-

## 22. ÉQUIPE MASCULINE DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

### Conditions préalables:

1. L'équipe doit évoluer dans un établissement membre du RSEQ.
2. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.

### CRITÈRES

### VALEUR/20

- 
- |   |           |
|---|-----------|
| <b>A.</b> Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant au niveau régional et à l'associatif.                     | <b>10</b> |
| <b>B.</b> Participer activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu.   | <b>7</b>  |
| <b>C.</b> Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves-athlètes de l'équipe. | <b>3</b>  |
-

